

## Mariage en france avec une tunisienne

Par nannousa, le 12/10/2011 à 01:21

## Bonjour,

je suis une tunisienne et je compte me marier en france avec mon copain français,à la mairie on nous demande des copies integrales de nos actes de naissance,à la mairie de ma ville on minforme qu on ne delivre que des extraits de naissance,que puis je faire,est ceque le mariage est possible s ilya tt les papiers mais aussi avec un extrait de naissance et pas un acte de naissance,tout en sachant que je presente un certificat de celibat du consulat de mon pays en france.MERCI de me renseigner

Par mimi493, le 12/10/2011 à 01:27

Pour une copie intégrale de l'acte de naissance, il faut s'adresser à la commune de naissance (celle qui détient le livre des naissances, car la copie intégrale est une photocopie du livre)

Par nannousa, le 12/10/2011 à 02:00

merci pour la reponse mimi, donc je dois madresser à la mairie de la ville ou je suis nait